

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024
BLANDOUET – SAINT JEAN**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 juin 2024

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, ~~M. Christophe BRUNEAU~~, M. Stéphane CHAUVÉAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, M. Olivier GOBIN, Mme Agnès GRASSIN, ~~M. Alain LEMAITRE~~, ~~Mme Mélanie MARSAIS~~, Mme Annick MEZIERE, Mme Gwenaëlle ROBINO, M. Philippe WAROT et ~~M. Matthieu WATTEAU~~.

ABSENTS EXCUSES : M. Christophe BRUNEAU, M. Alain LEMAITRE, Mme Mélanie MARSAIS et M. Matthieu WATTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe WAROT, adjoint

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 25 avril 2024

Informations diverses

- Commission de sécurité de la salle socio et église de Saint Jean Sur Erve. En 2019, il était stipulé de réaliser certains travaux, sauf que les travaux de mise en conformité n'ont pas été réalisés. Philippe se charge de demander un devis (éclairage de sécurité à l'église) et mettre en place un grillage citerne gaz à la salle socio.
- Lors des locations des tables et bancs, pour récupérer les tables voir avec M. Philippe WAROT ou M. Jean-Claude BOUGEANT.

Décisions prises suite aux différentes délégations du Maire

Devis peinture au monument aux morts de Blandouet	Jenny DUBOIS	400.00 € ttc
DIA 3 Rue de Jouvence, Saint Jean Sur Erve	Solange SCHLEGEL	Renonciation au droit de préemption
Devis nouveau réfrigérateur pour restaurant scolaire	Boulangier à Laval	499.00 € ttc
Devis réfection réseau EP au plan d'eau de Blandouet	Olivier GOBIN	690.00 € ht soit 828.00 € ttc
Devis édition bulletin municipal	Le Petit Imprimeur	1130.00 € ht soit 1 356.00 € ttc
Devis réparation église de Blandouet	Nicolas MORIN	3 240.00 € ht soit 3 888.00 € ttc

FINANCES

N°1 : Devis pour la sauvegarde des cloches de l'Eglise de Saint Jean Sur Erve

Le 5 avril 2024, la société Gougeon a réalisé un dépannage des cloches et des horloges. Suite à cette visite, il apparaît que les 2 battants des 2 cloches sont à remplacer et le moteur de volée de l'électrification plus de 70 ans, il ne part pas à chaque lancement, l'inversion en se fait plus. Le moteur est à remplacer pour sonner les sépultures.

Un devis avait envoyé pour un montant de 5 510.40 € ttc. Suite à la dernière réunion de conseil, il a été demandé de réaliser un autre devis par Bodet. La commune validera le devis moins élevé.

N°2 : Devis pour la réparation de la toiture de l'église de Saint Jean Sur Erve (DCM0127062024)

Il a été découvert que la toiture a été grêlé lors du sinistre du 20 mai 2022. Une demande de complément d'indemnisation a été demandé auprès de Groupama.

L'entreprise Morin Nicolas a donné un devis qui s'élève à 39 247.20 €

Groupama prend en charge **16 046.00 €** sur les 39 247.20 €.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Morin Charpente pour un montant de 32 706.00 € ht soit 39 247.20 € ttc.

N°3 : Redevance d'occupation du domaine public Orange (DCM0227062024)

Conformément aux articles L2333-84, R2333-105 et R2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de chez Orange.

Voici le détail :

Communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)	Emprise au sol (armoire) m ²
Saint Jean Sur Erve	24.319 kms	4.024 kms	0.50 m ²
Blandouet	8.394 kms	0.387 kms	0.50 m ²
	32.713 kms	4.411 kms	1.00 m ²
TOTAL	32.713 x 40 x 1.6090 = 2 105.41 €	4.411 x 30 x 1.6090 = 212.92 €	1 x 20 x 1.6090 = 32.18 €
	2 350.51 €		

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 2 350.51 €

N°4 : Demande de subvention Fonds de concours « Restauration du patrimoine » (DCM0327062024)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes des Coëvrans a mis en place un Fonds de concours « Restauration du patrimoine ».

Le montant maximal de l'aide est plafonné à 5 000 € par projet, et ne pourra pas dépasser 20%

du montant total ht des travaux.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention pour la sauvegarde des cloches ainsi que la réparation de la toiture à l'église de Saint Jean Sur Erve.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** la Communauté de Communes des Coëvrons pour le fonds de concours « Revalorisation du patrimoine »
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint a signé tous les documents afférents au dossier

ENVIRONNEMENT

N°5 : Annulation de la délibération du 15 février 2024 concernant le transfert de pouvoir de police de la publicité au 1^{er} janvier 2024 (DCM0427062024)

Le 15 février 2024, la commune avait pris une délibération concernant le transfert de pouvoir de police de la publicité au 1^{er} janvier 2024. En date du 22 mai 2024, la préfecture a envoyé un courrier nous demandant d'annuler cette délibération, car le maire est le seul compétant en matière de police du Maire de prendre simplement un arrêté.

La délibération avait été envoyé à la communauté de communes des coëvrons, le service urbanisme avait déjà alerté sur ce sujet. Un arrêté a été pris le 28 mars 2024.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ANNULE** la délibération prise le 15 février 2024

ENFANCE

N°6 : Délibération pour la poursuite de la Convention Territoriale Globale pour l'année 2024 (DCM0527062024)

En 2020, une convention Territoriale Globale pour les années 2020-2023. Cette convention était en cours de renouvellement pour l'année 2024-2028 et nous avons entamé le travail d'évaluation dès la fin 2023. Les événements liés au décès de Mme MORICE ont basculé les délais de signature. Afin de respecter le temps nécessaire à ces changements, la CAF propose de prolonger d'un an cette convention pour ne pas impacter les financements.

Le Ctg couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La démarche CTG poursuit 4 enjeux majeurs :

- Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire
- Rendre plus lisible les actions communes avec la construction d'un projet global
- Renforcer le travail entre les institutions
- Dégager les moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire des Coëvrons

La CTG garantit l'application des 5 principes socle de ce cadre politique de référence :

- La complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- La recherche de l'équipe territoriale pour être au plus près des besoins et corriger les inégalités socio-démographiques et de territoire
- L'accessibilité aux services pour l'ensemble des utilisateurs sans discrimination,

- L'ancrage territorial des actions menées qui peuvent être spécifiques selon les communes,
- La participation des habitants au projet de territoire

La CTG 2020-2023 a donné lieu à des ambitions et des pistes de travail que vous trouverez ci-après et qui seront reconduites au titre de l'année 2024.

Après délibération de chaque communes, la convention territoriale globale sera signée en juillet 2024 lors du conseil communautaire et prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** dans la démarche de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation familiale du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et avec l'ensemble des communes du territoire des Coëvrons
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Territoriale Globale ainsi que toutes les pièces utiles pour l'année 2024

PATRIMOINE

N°7 : Candidature appel à projets « Plan de paysage 2024 » (DCM0627062024)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'appel à projet Plan de paysage 2024 lancé en février.

Le plan de paysage est un projet local qui conditionne la qualité paysagère d'un territoire qui peut se saisir de cette méthodologie de projet pour répondre aux défis actuels environnementaux et patrimoniaux par une démarche paysagère et la concertation associée. Il s'agit d'un vecteur fort de dynamisme et d'attractivité pour les territoires qui s'engagent dans la démarche. Il privilégie une approche qualitative du cadre de vie, de biodiversité et des paysages.

L'appel à projets se concrétise par un soutien à la fois technique et financier pour les Lauréats de l'appel à projet « Plans de paysage » volet généraliste, qui bénéficieront d'une convention de subventions du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

La subvention d'un montant total compris entre 30 000 € et 60 000 € par lauréat, qui ne peut pas dépasser 80% des montants subventionnés, sera versée en 2 temps à la signature de la convention et à la fin de la convention. La durée totale de la convention est de 3 ans.

La commune de Blandouet- Saint Jean travaille en partenariat avec Sainte Suzanne et Chammes, Saint Pierre Sur Erve, Saulges et Thorigné en Charnie sur des projets orientés vers la préservation et la valorisation des paysages, du patrimoine bâti et du patrimoine naturel.

A ce titre, elles ont souhaité s'engager plus fortement dans l'avenir du territoire de la Vallée de l'Erve dont la commune est bordée de la rivière l'Erve et située auprès de la Forêt de la Charnie. Elles sont aujourd'hui lauréates du dispositif Villages d'avenir.

Ces orientations correspondant pleinement aux objectifs de l'appel à projet Plan de Paysages. Les 5 communes ont décidé de s'engager conjointement de candidater à l'appel à projets Plan de Paysage 2024 pour préparer leur territoire aux besoins de préservation, d'aménagement et aux évolutions à venir en matière : de paysage, de valorisation patrimoniale, d'urbanisme, d'habitat, de transition et sobriété énergétique, d'attractivité et de développement touristique. Le dossier de candidature sera élaboré en intégrant les 5 orientations pour lesquelles il est souhaité un accompagnement en ingénierie territoriale et financière autour d'un patrimoine commun avec :

- 1) Un volet médiation et communication touristique de la Vallée de l'Erve sus ses paysages (patrimoine naturel et patrimoine bâti) avec la signalétique informative et directionnelle, les supports papiers et digitaux, programme de développement et rénovation d'équipements patrimoniaux et touristiques, le programme de médiation par les communes, la communauté de communes et le pays d'art et d'histoire.
- 2) Le schéma de mobilité douce touristique avec la réalisation du sentier de randonnée de Saulges à Sainte Suzanne et le passage de la véloroute sur Blandouet Saint Jean. Pour la véloroute, un projet qui pourrait intégrer une dimension de désign sur le mobilier dédié au vélo.
- 3) Le plan église, un patrimoine au cœur des paysages pour le volet bâti intérêt patrimonial mise en valeur du bâti accueillant des collections accessibles au public (statuts, tableaux, fresques, cloches classées) réalisation d'un programme d'études archéologiques pour une meilleure connaissance du bâti, de son état sanitaire, des enjeux et besoins de rénovation.
- 4) La renaturation des cimetières en engageant un nouveau traitement paysager et re végétalisation adapté aux nouveaux enjeux de transition écologique, mais également aux évolutions mortuaires avec les jardins du souvenir, les espaces d'accueil de cendres suite à des crémations, l'accessibilité et la valorisation pour certains éléments patrimoniaux.
- 5) La stratégie d'accueil et de gestion des flux touristes avec les enjeux de surfréquentation sur la préservation de la faune, la biodiversité, le traitement paysager des espaces de stationnement.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet Plan de Paysage 2024
- **DECIDE** de s'engager dans l'élaboration d'un plan Paysage sous réserve d'être lauréat de l'appel à projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS
--

N°8 : Adoption du rapport de la CLECT (DCM0727062024)

Par arrêté en date du 7 mai 2024 M. le Préfet de la Mayenne a accepté la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coëvrons conformément à la délibération du conseil communautaire n°2004 003 du 30 janvier 2024 et aux délibérations des conseils municipaux.

Les modifications statutaires dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Solidarité Financier et Fiscal sont les suivantes :

- Suppression du plan d'eau et du camping à Bais
- Suppression des terrains de foot de Montsûrs
- Ajout du gymnase Gueniffey à Evron
- Reprise de pleine propriété de la salle des sports à Bais

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport de la CLECT

N°9 : Adhésion à l'établissement public administratif départemental « Mayenne Ingénierie » (DCM0827062024)

Monsieur le Maire expose que Mayenne Ingénierie, établissement public administratif départemental, a été créé le 6 mars 2017. La vocation est d'apporter une assistance technique aux collectivités adhérentes dans l'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

Par délibération 2024-055, la Communauté de communes des Coëvrons a décidé d'adhérer à cet établissement à compter du 1^{er} janvier 2025, cette adhésion permet à ses communes membres de bénéficier gratuitement du service, sous réserve d'une délibération.

Cette demande d'adhésion sera validée à l'assemblée générale de Mayenne Ingénierie du 16 novembre 2024.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5511-1 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

VU la délibération 2024-055 du 28 mai 2024 portant sur l'adhésion de la Communauté de communes des Coëvrons à Mayenne Ingénierie à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal :

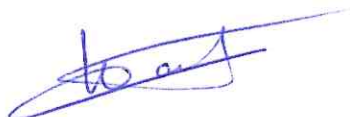
- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Blandouet – Saint Jean à l'établissement public administratif départemental « Mayenne Ingenierie » à compter du 1^{er} janvier 2025
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener l'ensemble des démarches pour formaliser l'adhésion et transmettre la présente délibération à Mayenne Ingénierie

Questions diverses

- Voir avec le service technique pour installer un grillage et un portillon autour de la citerne à gaz de la salle socioculturelle de Saint Jean Sur Erve
- Bon CCAS proposition à 18.50 € par personne au lieu de 18 €
- Réunion de préparation conseil municipal : mardi 16 juillet à 10h30
- Réunion de conseil municipal : jeudi 25 juillet à 20h30
- Ouverture des plis le jeudi 11 juillet 2024 à 14h pour les travaux de la Maison des Assistants Maternels.
- Prévoir commission cimetière pour trouver une solution à l'entretien

Fin de la séance : 22h20

Secrétaire de séance, M. Philippe WAROT



Le Maire, M. Patrick COUSIN

